Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 60 (1998)

Heft: 9

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avec Technique Agricole à

l'EIMA de Bologne

Technique Agricole a le plaisir d'inviter ses lecteurs au voyage ... à l'exposition EIMA qui se déroulera à Bologne, du 14 au 18 novembre. Un voyage en train, en Cisalpino et Pendolino, qui offrira, en cette saison, la plus avantageuse et confortable des variantes. L'organisation est assurée par Agrar Reisen SA à Berne, tél. 031 308 93 43.

L'industrie italienne des machines agricoles est très novatrice, une qualité qui dépend fortement de l'agriculture très variée de ce pays. En conséquence, le marché propose un vaste choix de machines, appareils et d'installations techniques et électroniques.

Plus de 1500 firmes, dont 360 en provenance de l'étranger, exposent à l'EIMA qui s'attend à recevoir quelque 100 000 visiteurs. L'exposition est divisées en 14 secteurs de production, lesquels sont subdivisés en divers domaines: moteurs et transmissions, amélioration du sol, phytosanitaires, irrigation, technique de récolte, stabulations, transports, machines de conditionnement, techniques communales et espaces verts.

Programme:

Dimanche, 15 novembre 1998 Aller

Départ de Genève, 10.18 h; Lausanne, 11.04 h; Martigny, 11.53 h; Sion, 12.09 h; Brig, 12.44

de Fribourg, 10.11 h, via Lausanne; de Berne, 10.26 h (via Brig); de Neuchâtel 10.00 h (via Lausanne).

Arrivée à Bologne: 17.42 h (changer à Milan)

Trajet Imola-Bologne en bus (30 km à l'est de Bologne) Repas du soir à l'hôtel Lundi, 16 novembre 1998

Journée à l'EIMA ⇔ réception
et apéritif au stand de Rapid
(Aller et retour Imola–Bologna en

Souper et nuitée à l'hôtel à Imola

Mardi, 17 novembre 1998 Le matin, <u>visite de la firme</u> <u>Gallignani</u> à Russi (dans les environs de Ravenne), fabricant européen réputé de presse à grosses balles. Guide de la visite: Ruedi Stöckli, Pöttinger, représentant pour la Suisse

□ Repas de midi offert par la maison Gallignani

<u>Transfert en bus d'Imola à Bologne et retour en Suisse:</u>

Retour

Départ de Bologne Pendolino-Express 16.18 h; changer à Milan.

Arrivée à Brig, 19.59 h, Sion, 20.31 h; Martigny, 21.02 h via Sion; Lausanne, 21.10 h; Genève 21.55 h;

Cisalpino-Express (avec wagon restaurant)

Arrivée à Fribourg, 22.47 h (via Lausanne); Neuchâtel à 22.59 h (via Lausanne); Berne à 22.00 h (via Brig)

Le forfait par personne est de Fr. 570.— et comprend les prestations suivantes:

- Voyage à partir de toutes les gares suisses, via Brig—Domodossola— Milan et Bologne et retour avec abonnement ½ tarif, réservations et suppléments inclus.
- Voyage 2º classe, Bologne et retour,
 ½ tarif, réservation des places et suppléments.
- Séjour à Imola dans un hôtel de classe moyenne. Base: chambre double, avec bain ou douche/WC, Petit-déjeuner et repas du soir
- Transferts en bus selon programme
- Entrée à l'EIMA



- Apéritiv sur le stand Rapid
- Visite guidée chez Gallignani, repas de midi inclus
- Accompagnement de Technique agricole durant tout le voyage

Hors forfait:

2 repas de midi, boissons, Suppléments: sans abonnement ½ tarif Fr. 35.—; 1ère classe, sur demande Supplément pour chambre single Fr. 110.—. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Nombre minimum de participants: 40. La confirmation/facture — avec d'autres informations — écrite sera expédiée dès l'expiration du délai d'inscription fixée au 8 octobre. Sous réserve de changement de prix et d'horaires des chemins de fer. Les conditions générales de voyages d'Agrar Voyages font foi. Elles sont conformes aux directives de la Fédération Suisses des Agences de Voyages.

Bulletin d'inscription

Technique Agricole – Voyage des lecteurs à l'EIMA du 15 au 17 novembre

| | | Année de |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Nom: | Prénom: | naiss. |
| Nom: | Prénom: | |
| Rue, NPA, lieu: | | |
| Tél. privé/bureau: | | |
| Hôtel: ☐ Chambre dou ☐ Single | ble 🔲 Je suis d'accord de | e partager une chambre |
| Billet de train: □ 2º cl. | ☐ 1ère cl. ☐ avec ½ tarif ☐ | ☐ sans ½ tarif |
| non fo | ımeur 🖵 fumeur | ➪(cocher ce qui convient) |
| Gare de domicile: | | |
| Lieu/date: | Signature | |

Talon à renvoyer/faxer le plus vite possible/jusqu'au 8 octobre Technique Agricole, Case postale, 5223 Riniken, Fax: 056 441 67 31

Réfléchir en conduisant

«Le tracteur pratique»

ASETA, en collaboration avec le Service pour la prévention des accidents en agriculture SPAA, lance le nouveau cours, «Le tracteur pratique». Conduire avec plus d'assurance est l'atout de ce cours de deux journées destiné aux jeunes ... et moins jeunes.

Les tracteurs sont de plus en plus puissants et rapides; les forces cinétiques, les charges et les dimensions des remorques augmentent en conséquence. Le trafic routier agricole n'est pas en reste et sa croissance va de pair avec l'ensemble du trafic. Ainsi, les usagers non motorisés tels les enfants, les jeunes et les adultes sont contraints de partager un espace limité. Du point de vue de l'agriculture, il est essentiel qu'elle considère les exigences élevées requises pour la conduite des tracteurs. Anticiper les dangers et assurer une bonne conduite sont les objectifs du cours «Le tracteur pratique». Intégré à la campagne «La sécurité d'abord!» entreprise en commun par le SPAA et l'ASETA l'an der-

Prix des cours et organisation

Le cours «Le tracteur pratique» dure 2 journées et coûte Fr. 490.-. Pour son déroulement, s'informer auprès du secrétariat central de l'ASETA, tél. 056 441 20 22, fax 441 67 31 ou demander le prospectus. Selon le nombre des inscriptions, l'ASETA organisera des cours régionaux et décidera du lieu et des dates de cours. Le nombre minimum de participants est fixé à 4. Nous recherchons... des associations agricoles, des sociétés de jeunesse rurale et toutes les personnes intéressées à mettre sur pied un tel cours.

nier, ce cours a été mis sur pied afin d'élever le niveau de sécurité des conducteurs au volant de tracteur. «Le tracteur pratique» comporte une formation de base, étayée par de solides expériences pratiques. Autre élément de cette campagne, le cours intensif de formation continue, «As du volant», destiné à perfectionner la technique de conduite et de tester ses propres limites au centre de sécurité routière de Veltheim.

Notoriété renforcée pour «Le tracteur pratique» suite à l'augmentation de la vitesse maximale pour les véhicules agricoles à moteur. Les adaptations qui en découlent, décrites dans «L'ordonnance concernant les exigences requises pour les tracteurs agricoles (OETV)» prévoient un cours, incluant la pratique, qui devra être reconnu par l'Office fédéral des routes, OFROU. Condition minimale requise, être en possession du permis G. A l'issue de ce cours, l'autorité compétente apposera une annotation dans le permis, autorisant les jeunes dès 14 ans, à rouler à 40 km/h au volant de tracteurs agricoles.

Des préparatifs intenses

A côté de l'élaboration des conditionscadres légales, le cours «Le tracteur pratique» a fait l'objet d'une intense préparation. Sous la direction de Willi von Atzigen, chef du service technique de l'ASETA, une équipe comprenant des moniteurs d'auto-école et des représentants du SPAA a déterminé le profil du cours: choix des méthodes, définition des buts, élaboration du contenu des leçons à l'inclusion des parcours sur route, tout a été examiné dans les moindres détails.

Les représentants de la Confédération venus assister au cours pilote à Rini-



Thomas Mettler*

18 ans, apprenti mécanicien sur machines agricoles, 2º année:

«En ce qui me concerne, ce cours ne m'a pas apporté grand chose; mais je suis devenu plus conscient pour ce qui est d'anticiper en roulant.»



Reto Furter*

17 ans, apprenti agriculteur de première année:

«Pour moi ce cours me convenait bien: ses exigences étaient élevées. A l'avenir, quand je sortirai de la cour de la ferme ou que je traverserai un carrefour, je serai plus attentif.»



Daniel Läuchi*

16 ans, apprenti agriculteur de première année:

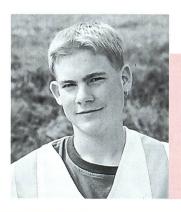
«Ce cours donne beaucoup d'informations. Ainsi, on roule avec davantage de prudence même si on est à vélomoteur. Durant le dernier parcours d'entraînement, j'ai bien pu observer mon style.»



Markus Koch*

16 ans, apprenti agriculteur de première année:

«Je trouve que ce cours est très bien et, comme conducteur de tracteur, je vois maintenant les choses autrement. Je pense à la priorité de droite et aux enfants qui débouchent des petites rues dans les zones habitées. Pour moi, celui qui veut conduire un tracteur devrait suivre ce cours.»



Stefan Koch*

17 ans, apprenti agriculteur de 2º année:

«Je trouve que ce cours est bien car on apprend à reconnaître les dangers. D'après moi, on pourrait réduire un peu les courses d'entraînement et rouler déjà le premier jour avec des remorques.»

^{*} Brefs commentaires des participants au cours pilote de la région Brougg/Riniken

ken ont été convaincus par son caractère instructif. Vraisemblablement, rien ne saurait empêcher l'homologation du «Tracteur pratique» selon les critères de l'OFROU.

Portrait du cours

Le cours se déroule sur deux journées: la première est consacrée au tracteur, en tant que véhicule d'exercice; la deuxième comprend des exercices avec remorques. Les divers thèmes traités regroupent:

- Le coup d'œil général à jeter au véhicule pour vérifier le réglage des rétroviseurs et la position du siège, soit des observations de bases qui permettront un enseignement progressif.
- Le guidage correct du tracteur, notamment en le manœuvrant
- Le premier entraînement pratique qui met l'accent sur la technique du regard: anticiper les dangers, prévoir un temps de réaction suffisant et le maintenir.
- Les causes d'accidents, dans le bloc «Dynamique du trafic», seront analysées de façon à mieux prévenir les erreurs d'estimation. Evaluation aussi des risques de dangers sous l'influence de la fatigue, du stress, de la prise d'alcool et de drogue. Les exercices basés sur la réalité fournissent de véritables sup-

30 km/h & 40 km/h: Les changements

| | Véhicules agricoles à moteur 30 km/h v _{max} | Tracteurs agricoles 40 km/h v _{max} |
|---------------------------|--|---|
| Contrôle antipollution | 48 mois | 24 mois |
| Décélération | 2.8 m/s ² | 3,12 m/s ² |
| Freins | Dès une charge de 6 t: raccord de freinage modulable | Raccord pour le freinage modulable |
| Nombre de remorques | 2 remorques; entre la ferme et les champs + un chariot de travail suppl. | 2 remorques |
| Outils portés | 3.0 m sans autorisation | |
| Roues jumelées | 3.0 m sans autorisation | |
| Pneus larges | dès 2.5.m avec autorisation | |
| Porte-à-faux avant | 4.0 m | |

| 4 | Remorques agricoles 30 km/h v _{max} | Remorques agricoles 40 km/h v _{max} |
|---------------------|---|---|
| Réception des types | non | oui |
| Plaques de contrôle | non | oui |
| Décélération | 2,8 m/s ² | 3,12 m/s ² |
| Frein de poussée | Jusqu'à 6 t | jusqu'à 3,5 t |
| Freins automatiques | non | oui |

NDLR: A l'impression de ce numéro, les modifications ratifiées par le Conseil fédéral relatives à l'«Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules à moteur — OETV» — n'étaient pas encore confirmées. On peut toutefois prévoir que les différences et les généralités indiquées ci-dessus en vigueur au 1^{er} octobre 1998.

ports pour conduire en professionnels.

 Tout ce qui aura été appris et corrigé en deux jours sera intégré à un parcours balisé pour être une fois encore appliqué et amélioré. «Conduire sur la défensive, mais en anticipant» pourrait être la maxime de ce cours.

La qualité du cours "Le Tracteur pratique" repose sur une construction minutieuse de chaque leçon. L'enseignement est dispensé par des personnes bénéficiant d'une grande expérience et qui connaissent bien les particularités des véhicules agricoles.

Communique de presse

Les agriculteurs peuvent rouler à 40 km/h

Le Conseil fédéral a harmonisé les prescriptions techniques requises pour les véhicules routiers avec les prescriptions européennes nouvelles et celles qui ont continué d'évoluer. Grâce à l'élimination des entraves techniques au commerce face à l'UE, l'allégement quant au commerce transfrontalier des véhicules routiers devrait se poursuivre, ceci notamment dans l'intérêt des consommateurs.

Une harmonisation des prescriptions

techniques requises pour les véhicules routiers a été effectuée avec les prescriptions de la CE le 1er octobre 1995, et cela dans tous les domaines où il existe des dispositions européennes uniformes. C'est à cet effet que quatre nouvelles ordonnances ont été édictées.

Les modifications importantes se fondant sur le développement de la législation de l'UE sont les suivantes:

• Augmentation de 30 à 40 km/h de la vitesse maximale pour les tracteurs

agricoles. Elle s'accompagne d'un renforcement des exigences requises pour les conducteurs et pour les remorques attelées aux tracteurs.

- Equipement des minibus, camions, autocars et autres voitures automobiles lourdes de ceintures de sécurité.
- Equipement des camions de miroirs rétroviseurs supplémentaires afin d'éviter l'angle mort.
- Admission de feux-stop et de clignoteurs de direction supplémentaires sur des véhicules dépassant une certaine hauteur.
- Fixation des conditions pour reconnaître les garanties de poids total fournies par les constructeurs de véhicules.
- Immatriculation sans expertise des

motocycles, quadricycles légers à moteur, quadricycles à moteur et tricycles à moteur au bénéfice d'une réception par type valable pour tous les Etats de l'UE.

Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication Service de presse